

Commune de _____

Demande d'Autorisation pour l'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif

GÉNÉRALITÉS

Demandeur : Nom : Prénom : Adresse principale :

.....

Téléphone : Courriel :

Installateur : Nom : Prénom : Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

✓ Terrain : Nom du propriétaire :

Adresse du terrain :

Surface en m² :

Références cadastrales du terrain (sections et n° de parcelles) :

Installation de géothermie horizontale ? oui non

Si oui, à faire figurer sur le plan annexé au dossier (voir dernière page)

✓ Locaux à desservir :

Nature des locaux qui seront desservis : Maison individuelle : résidence principale secondaire

Groupe de logements :

Autre (gîtes, chambres d'hôtes, préciser la capacité d'accueil) :

L'installation se fait dans le cadre :

d'une construction neuve

de l'aménagement d'une construction existante

dans le cadre d'un dépôt de permis de construire

✓ Nombre et type de logements :


Nombre total de pièces principales :

*(= pièces de vie et de sommeil + 9m² :chambres, salles à manger, salons, bureaux... **sauf WC, salle-de-bain, cuisine**)*

Si agrandissement prévu (dans les 10 ans), nombre de pièces en plus : ___

L'habitation est-elle raccordée au réseau public d'eau potable : oui non

Si non, par quel moyen est-elle alimentée :

 **Si plus de 20 EH (pièces principales) ou pour les autres immeubles** (locaux techniques, établissements recevant du public, campings, hôtels, restaurants, salles des fêtes, écoles, etc.) **Joindre obligatoirement une étude de filière réalisée par un bureau d'études.**

ÉTUDE SOMMAIRE du SOL et de sa PERMÉABILITÉ

- ✓ Observations faites par :
- ✓ Date de réalisation de la tranchée :
- Conditions météorologiques les jours précédents le sondage :

Etude de sol (à réaliser pour toutes les filières)

A effectuer sur le terrain de destination du système de traitement

Pour les filières dites traditionnelles, le choix du système de traitement est fonction de l'aptitude du sol à assurer l'épuration et l'évacuation des eaux. Pour les autres dispositifs de traitement agréés (filtres compacts, microstations, filtres plantés), l'étude de sol permet de déterminer les conditions de mise en œuvre de la filière et de dimensionner leur rejet.

Réaliser un trou d'au moins 1,10 m de profondeur sur le lieu où est prévu le système de traitement et observer aussitôt pour répondre aux questions ci-dessous.

- ✓ Date de réalisation de la tranchée :
- ✓ Conditions météorologiques les jours précédents le sondage :
- ✓ Profondeur de la tranchée si impossibilité de descendre à 1,10 m :
- ✓ Présence d'eau le lendemain : non oui à la profondeur de :m.....du sol naturel
- ✓ Terrain inondable : non de manière exceptionnelle fréquemment
- ✓ Présence de rocher : non oui à la profondeur de :
- ✓ Pente du terrain : < à 5 % entre 5 et 10 % > à 10 %
- ✓ Présence de traces de couleur rouille ou noire non oui à la profondeur de :
- ✓ Existe-t-il un puits dans un rayon de 35 m par rapport au dispositif de traitement (sur la parcelle concernée ou une parcelle voisine) : non oui
- ✓ Si oui, est-il utilisé pour la consommation humaine et déclaré en mairie ? non oui

- ✓ **Remplir le document en ANNEXE 1**

DESCRIPTION de l'INSTALLATION :

- Si vous faites le choix d'une filière compacte ou micro-station :

Type de filière (modèle) :

Dimensionnement en équivalents habitants (EH) :

N° d'agrément :

Mode d'évacuation :

Ces dispositifs de traitement seront agréés dès leur parution au Journal Officiel de la République Française.

- Si vous faites le choix d'une filière traditionnelle :

1) PRÉTRAITEMENT des EFFLUENTS

- Fosse toutes eaux : Volume en m³ : S'agit-il d'une fosse toutes eaux existante : non oui
- Dalle : d'amarrage (si nappe d'eau) : non oui de répartition (passage de véhicule) : non oui
- Poste de relevage avant prétraitement Volume :

En cas de réhabilitation : si séparation existante des eaux vannes (issues des WC) et des eaux ménagères (cuisine, salle de bain, buanderie) :

- Fosse septique (eaux vannes) Volume :
- Bac dégraisseur (eaux ménagères) Volume :
- Fosse étanche (eaux vannes) Volume :

2) TRAITEMENT : Épuration des Eaux

Système d'alimentation séquentielle (facultatif) avant le dispositif de traitement (ex : poste de relevage, auget basculant ou flottant, chasse pendulaire ou automatique) : Non Oui

Si oui, type et volume de bûchée (volume envoyé dans le traitement) :

► Traitements par infiltration

- Tranchées d'épandage Profondeur des tranchées en m :
Épaisseur du gravier en m :
Longueur totale des tranchées en m :
Largeur des tranchées en m :
- Lit d'épandage Surface en m² :
Épaisseur du gravier en m :
- Filtre à sable vertical non drainé Épaisseur du gravier en m :
Épaisseur du sable en m :
Longueur du filtre en m :
Largeur du filtre en m :

► Traitements avec rejet

- Filtre à sable vertical drainé Épaisseur du sable en m :
Épaisseur du gravier en m :
Longueur du filtre en m :
Largeur du filtre en m :
- Filtre à sable horizontal Épaisseur des matériaux en m :
Longueur du filtre en m :
Largeur du filtre en m :

3) ÉVACUATION DES EAUX POUR LES TRAITEMENTS AVEC REJET :

Poste de relevage après la filière de traitement (facultatif) Non Oui

Si oui, type et volume :

Les rejets d'eaux usées domestiques, même traitées, sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde.

► Cas général : évacuation par le sol à privilégier

- Infiltration par le sol : Tranchées d'infiltration : Nombre de tranchées :
Longueur totale de tranchée en m :

► Cas particuliers : autres modes d'évacuation

- Réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation souterraine de végétaux

▲ Ne pas utiliser pour l'irrigation de végétaux utilisés pour la consommation humaine et sous réserve d'absence de stagnation en surface ou de ruissellement des eaux usées traitées

Oui Non Surface :

- Rejet vers le milieu hydraulique superficiel

▲ Le rejet en milieu hydraulique superficiel ne peut être autorisé que s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, que l'infiltration sur la parcelle ne peut être réalisée.

Dans ce cas, le rejet ne peut se faire qu'après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur (**joindre cette autorisation à la présente demande**).

Fossé Réseau pluvial Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, plan d'eau)
 Autre :

► Puits d'infiltration *En cas d'impossibilité de rejet*

Les eaux usées traitées peuvent être évacuées par puits d'infiltration dans une couche sous-jacente, de perméabilité correcte.

▲ Ce mode d'évacuation est autorisé sur la base d'une étude hydrogéologique que vous devez remettre au SPANC.

Puits d'infiltration Non Oui profondeur de la couche perméable (en m) :

4) VENTILATION du SYSTÈME

✓ **Ventilation primaire assurée par la canalisation de chute des eaux usées, de diamètre 100 mm minimum, prolongée par un évent jusqu'au-dessus de la toiture** non oui

✓ **Extraction des gaz assurée par une canalisation prise en aval de la fosse, de diamètre 100 mm, débouchant au-dessus de la toiture** non oui

Canalisation avec : extracteur statique extracteur éolien

autres cas (prescriptions du fabricant) :

5) TOILETTES SECHES :

▲ Les toilettes sèches doivent se composer d'une cuve étanche recevant les fèces seules ou avec les urines. La cuve doit régulièrement être vidée sur une aire étanche conçue de façon à éviter tout écoulement et à l'abri des intempéries.

Les sous-produits issus de l'utilisation de toilettes sèches doivent être valorisés sur la parcelle et ne générer aucune nuisance pour le voisinage, ni pollution.

- *Traitement commun des urines et des fèces* : *Oui* *Non*
(avec mélange à un matériau organique pour produire un compost), lequel :.....

- *Traitement des fèces par séchage* : *Oui* *Non*
(Dans ce cas, les urines doivent rejoindre la filière de traitement prévue pour les eaux ménagères)

Joindre un descriptif de l'installation et un schéma d'implantation des éléments.

6) EAUX PLUVIALES

- *Destination des eaux pluviales ? (Fossé, réseau pluvial, puits perdu, rétention, infiltration...)* :

▲ **Pour rappel : les eaux pluviales ne doivent pas rejoindre toute ou partie de la filière d'assainissement**

COMPOSITION du DOSSIER

A établir en **deux exemplaires** (particulier, SPANC) et à retourner au SPANC

- La présente demande.
- Un plan de situation au 1/10 000.
- Un plan ou schéma intérieur de l'habitation ou du projet d'aménagement final
- Un plan à l'échelle du cadastre faisant apparaître :
 - *les limites de propriété, les surfaces bâties afférentes à cette propriété et aux propriétés limitrophes,*
 - *l'emplacement des captages déclarés d'eau destinée à la consommation humaine (puits, sources) dans un rayon de 35 m minimum autour du dispositif d'assainissement non collectif prévu,*
 - *l'implantation de l'installation et de ses éléments constitutifs (le prétraitement, les ventilations, les différentes canalisations, le dispositif de traitement, lieu du rejet le cas échéant),*
 - *les points de sondage et d'essais de perméabilité,*
 - *le sens et le pourcentage de la pente ou les courbes de niveau permettant de mesurer la pente.*
- Accord du propriétaire si ce n'est pas le demandeur de l'autorisation.
- S'il y a un rejet superficiel, accord écrit du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur où se fera le rejet.
- Une étude hydrogéologique en cas de rejet par puits d'infiltration.

Concernant le système de traitement à déterminer après étude de votre dossier, le SPANC vous soumettra les possibilités. Il sera alors à valider par vos soins.

ENGAGEMENT du DEMANDEUR (PAYEUR, si SCI ou autres)

Je soussigné(e)m'engage à :

- ✓ respecter les règles techniques de réalisation du système présenté dans ce document,
- ✓ **prendre rendez-vous avec le SPANC, dès connaissance de la date prévue des travaux et avant le remblayage des ouvrages**
- ✓ assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien,
- ✓ régler les redevances, 165€ pour le contrôle de la conception et 250€ pour le contrôle de la réalisation, au Trésor Public après réception des avis des sommes à payer. Tarifs applicables à compter du 1^{er} Mai 2024 (date de dépôt du dossier au SPANC).

Fait à : _____ Le : _____

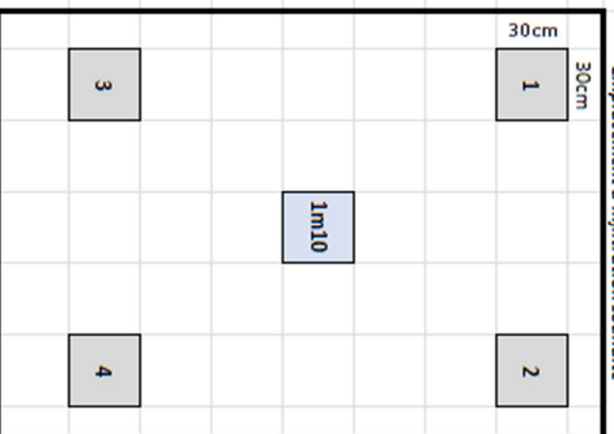
Signature du demandeur :

ANNEXE 1

Tests sommaires de perméabilité (à réaliser pour toutes les filières)

A différents points de la surface prévue pour le système de traitement, ou au fond du sondage de sol en cas de mise en place d'un Filtre à sable vertical drainé ou non drainé (à 1,10m de profondeur), réaliser les tests sommaires de perméabilité décrits ci-dessous. **Durée : 2 jours**

Emplacement d'infiltration souhaité



1. Effectuer 4 trous de section carrée (de 30 cm par 30 cm et de 50 cm de profondeur). Le respect des dimensions des trous est très important.

Jour 1

2. Verser 30 litres d'eau dans chacun des trous pour saturer le terrain la veille du test.

3. Le lendemain, pour l'essai proprement dit, il suffit de verser 10 litres d'eau dans chaque trou.

Mesurer la hauteur d'eau que représente ces 10 litres

Observer après combien de temps l'eau disparaît. S'il reste de l'eau dans le trou après 4 heures, on mesure la hauteur restante.

Jour 2

4. Complétez le tableau ci-dessous

Trou n°	1	2	3	4	Test à 1.10m +0.5m
Hauteur d'eau initiale	... cm	... cm	... cm	... cm	... cm
Temps mis par l'eau pour disparaître (si moins de 4h)					
Hauteur d'eau restant après 4 heures	... cm	... cm	... cm	... cm	... cm

Nature du sol (exemple : gravier, sable, limons, argile, terre végétale, roche compacte, roche fissurée...)
N'hésitez pas à joindre des photos au dossier

1m10	
0 à ... cm	
... à ... cm	
... à ... cm	
... à 110 cm	